



Ville de la Trinité

Ville de La Trinité

Révision du Plan Local d'Urbanisme

4. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2019

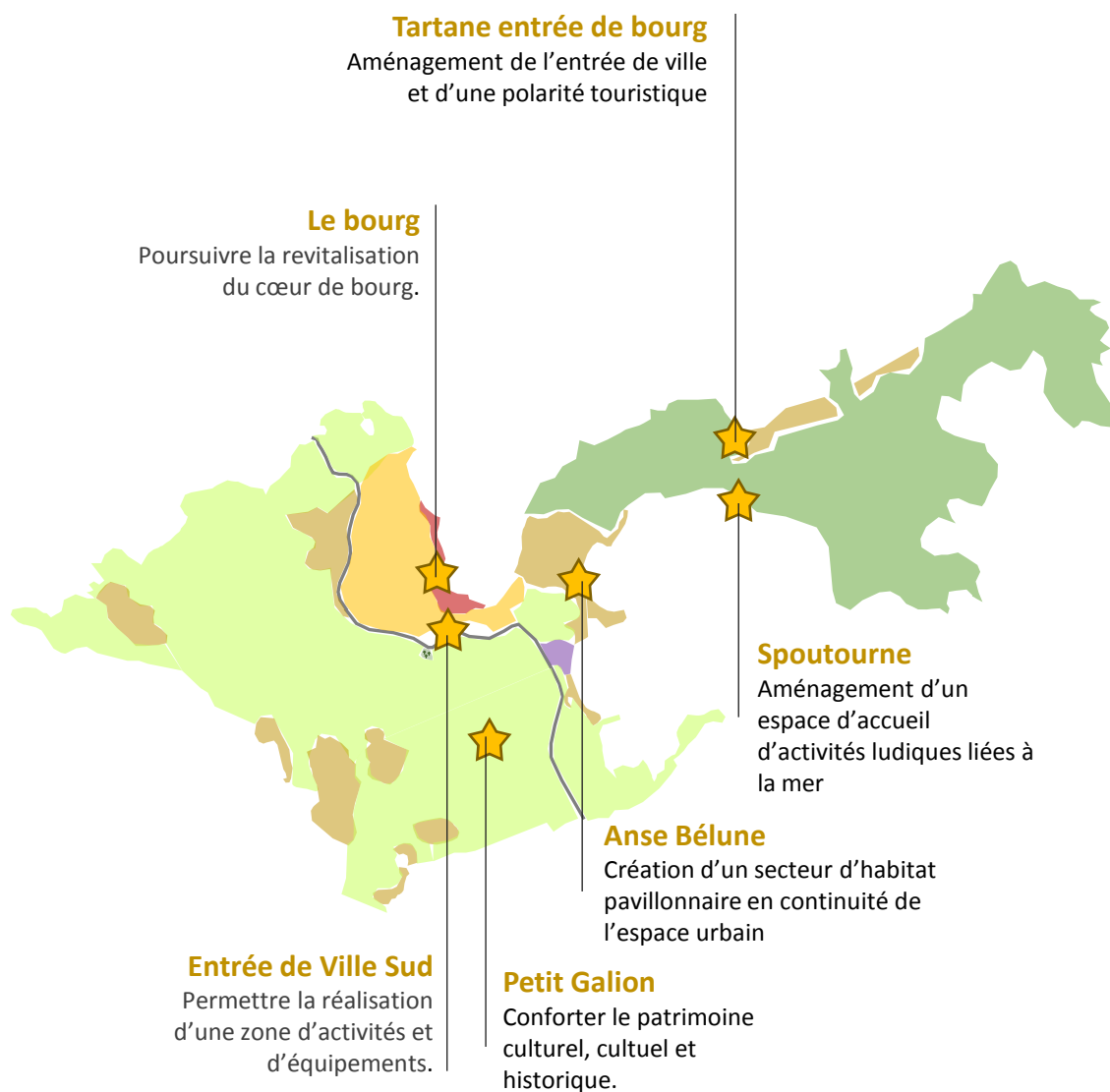
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21 janvier 2021



Localisation des Orientations d'aménagement et de programmation

Les OAP sectorielles

Six orientations d'aménagement et de programmation sont proposées dans le cadre de la révision du PLU. Elle permettent de venir préciser les principaux projets de développement culturels, touristiques, économiques, d'équipement et d'habitat de la ville de La Trinité, en définissant un parti d'aménagement et en cadrant certains éléments de programme.

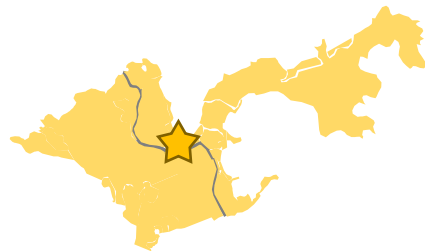


ENTREE DE VILLE SUD :

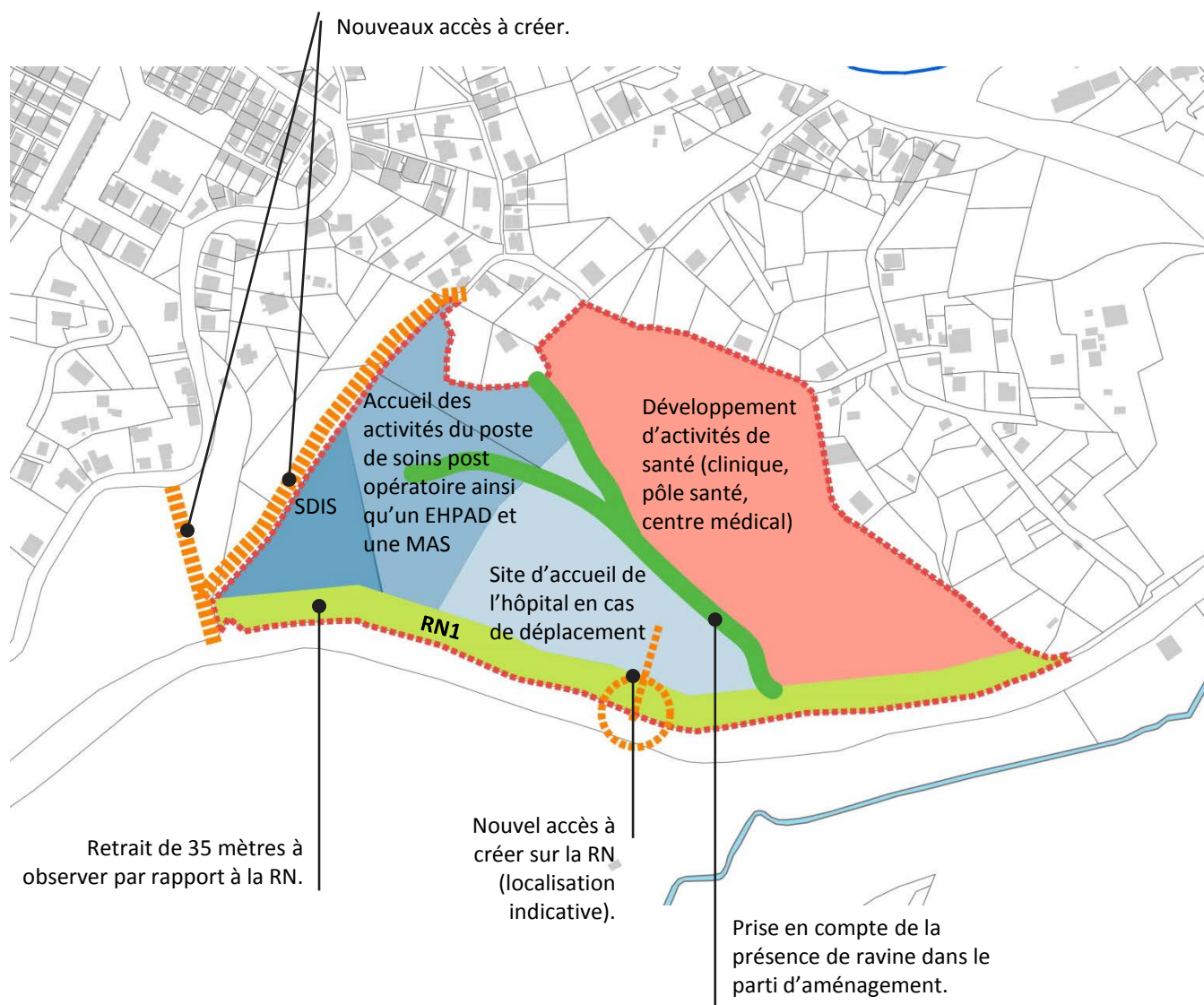
Permettre la réalisation d'une zone d'activités et d'équipements.

L'objectif est de permettre la réalisation d'une zone d'activités et d'équipements en entrée de ville Sud afin d'accueillir le SDIS, des activités économiques et des équipements de santé notamment.

L'aménagement de cette zone participera également à faciliter l'accès au bourg depuis la RN1 via la création de voies nouvelles.



Cette OAP répond à l'objectif de développement économique inscrit dans le PADD : « Mettre en œuvre une politique génératrice d'emploi et de développement » avec notamment « le développement d'une zone d'activités et d'équipements en entrée de Ville Sud » et intégrant « des projets d'équipements nouveaux sur le territoire ».



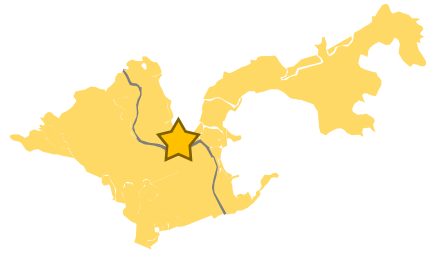
ENTREE DE VILLE SUD :

Permettre la réalisation d'une zone d'activités et d'équipements.

Conditions d'ouverture à la zone et principes d'aménagement :

Le site est situé non loin du réseau d'eau potable et d'électricité qui dessert le bourg de la Trinité. Le site est donc facilement raccordable.

En terme d'assainissement, la zone à urbaniser est raccordable sur la STEP de Desmarinières située à environ un kilomètre à vol d'oiseau du site. Les travaux ne sont pas encore prévus mais compte tenu des besoins et de l'importance des aménagements projetés dans la zone, un raccordement à court / moyen termes est envisageable.



-> L'urbanisation du site ne sera possible qu'une fois les travaux de raccordement réalisés. Il est à noter que le SDIS est le projet d'intérêt général qui sera réalisé à plus court terme: des solutions d'assainissement adaptées pourront donc être envisagées par le porteur de projet en attendant le raccordement au réseau collectif par exemple.

Compte tenu de la physionomie du site, **l'implantation des bâtiments doit être soignée et doit prendre en compte les caractéristiques topographiques (insertion dans la pente).** Un soin particulier sera également donné aux constructions (soin des façades, des aménagements paysagers, des clôtures ...).

Aussi, le secteur devra être au maximum végétalisé afin d'assurer une **gestion des eaux pluviales** optimales. Ainsi, une attention particulière sera portée au niveau des espaces de stationnement, mais également des cheminements piétons à l'intérieur du pôle d'activités et d'équipements (utilisation de revêtements favorisant l'infiltration des eaux pluviales ou mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales comme les noues paysagères, les puits d'infiltration, les réservoirs de stockage de l'eau de pluie). Compte tenu de l'environnement actuel du site, **les aménagements réalisés devront assurer un cadre verdoyant et apaisé** (boisement, fleurissement). **Des lisières paysagères** seront plantées pour créer une limite de qualité avec l'espace environnant et favoriser une meilleure insertion du projet. Ces zones tampons plantées permettront également de diminuer les bruits relatifs à la circulation des véhicules motorisés sur la RN notamment.

Les constructions devront au maximum être conçues en respectant les règles du **bioclimatisme** : orientation des constructions afin de bénéficier par exemple de la ventilation naturelle et limiter le recours à la climatisation, récupération des eaux pluviales, recours aux énergies renouvelables avec la mise en place de panneaux solaires pour permettre la production d'électricité ou d'eau chaude, choix des matériaux et des couleurs... Le respect de ces principes permettra de **limiter la consommation énergétique et donc d'œuvrer pour limiter le réchauffement climatique.**

Compte tenu de sa localisation en bordure de la RN , l'aménagement d'un carrefour sécurisé et paysagé devra nécessairement être réalisé. Il devra aussi intégrer **une connexion au système de transport en commun** (prévoir un arrêt de transport en commune), et **prévoir des aménagements doux (piétons, cyclistes...)** connectant le futur pôle santé et d'activités au bourg situé en contrebas.

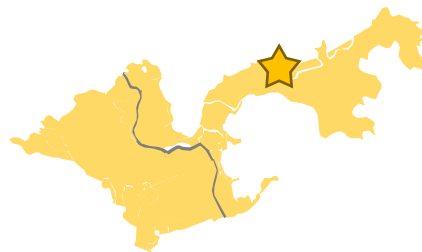
La RN devra peut être calibrée, confortée afin d'être adaptée à la circulation induite par le projet global. Elle devra permettre d'assurer une bonne desserte et devra être aménagée pour créer une interface de qualité avec l'espace agricole localisé au Sud (traitement qualitatif de la frange) .

TARTANE ENTREE DE BOURG :

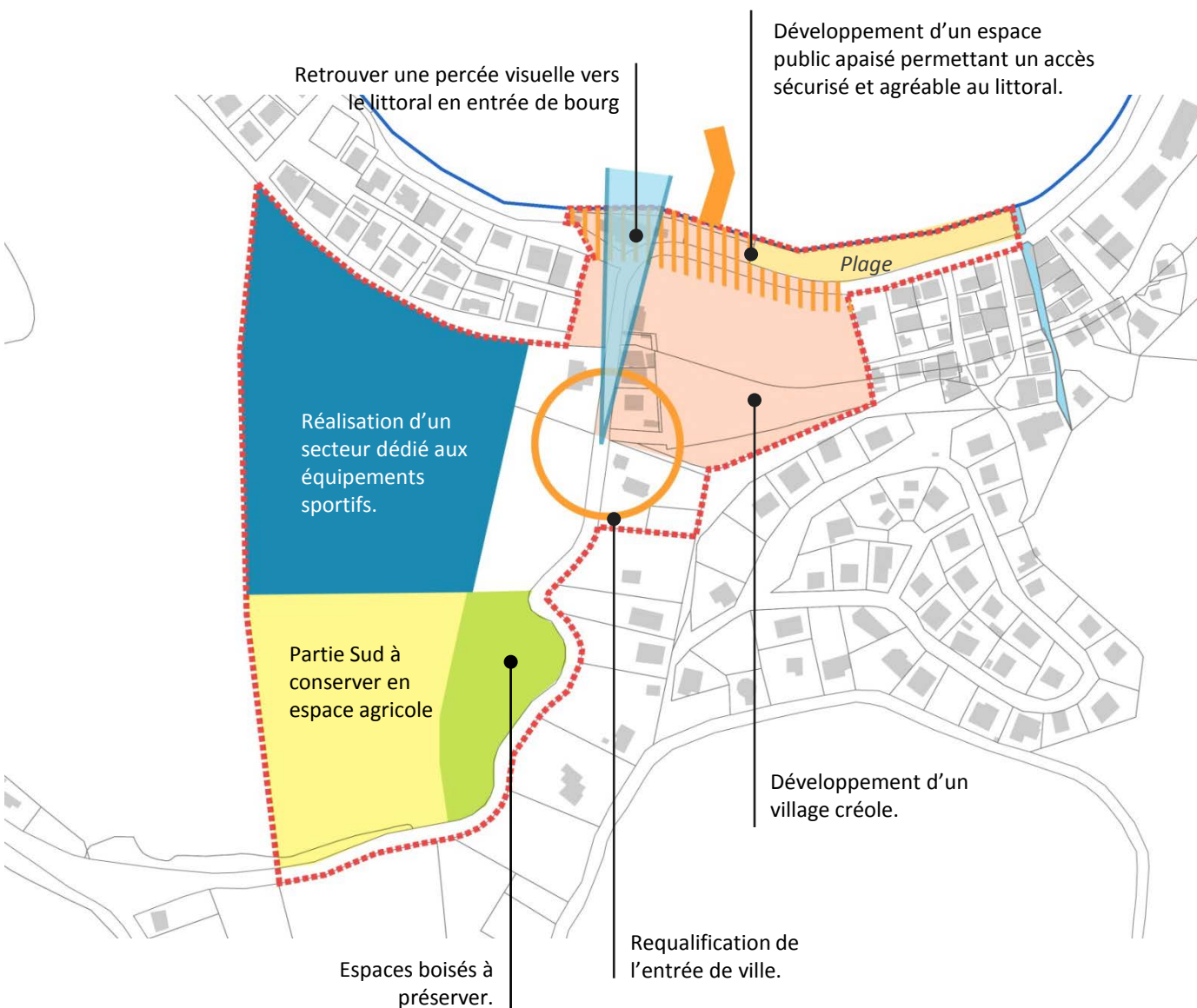
Aménagement de l'entrée de ville et création d'une polarité touristique.

L'objectif est de valoriser l'entrée du bourg de Tartane et de réaliser un aménagement favorisant l'activité touristique et le développement économique qui y est lié. Cela passe par le réaménagement des espaces publics d'entrée de ville permettant une meilleure circulation des piétons et un accès facilité au littoral.

Cet aménagement s'accompagnera du développement d'une nouvelle offre d'activités touristiques et de loisirs sous la forme d'un « village créole » pouvant accueillir du commerce local, des restaurants et des bars.



Cette OAP répond à l'objectif de développement économique inscrit dans le PADD : « Mettre en œuvre une politique génératrice d'emploi et de développement » mais aussi d'attractivité touristique (« faire de La Trinité la porte touristique en territoire Nord »).

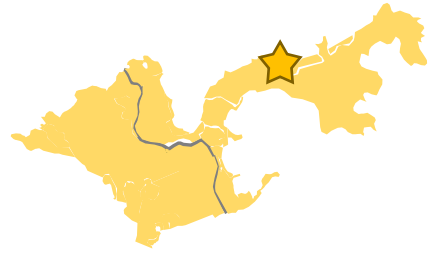


TARTANE ENTREE DE BOURG :

Aménagement de l'entrée de ville et création d'une polarité touristique.

Conditions d'ouverture à la zone et principes d'aménagement :

Le site est localisé en continuité du bourg de Tartane. Il est situé dans le site inscrit de la Caravelle et tout aménagement devra recueillir l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Il est à noter que ces terrains sont plats et possède aujourd'hui une vocation agricole.



Compte tenu de la localisation du site, des aménagements projetés et de sa topographie plane, les aménagement doivent prévoir des **connexions douces** favorisant les modes actifs et surtout les déplacements entre le site et le bourg de Tartane, avec ses espaces publics, sa plage, ses commerces.... L'apport d'équipement dans cette partie du territoire trinitéen permettra de conforter une mixité des fonctions urbaines : cependant, les aménagements devront être conçus de manière à garantir la compatibilité des activités entre elles (proximité avec les habitations).

Aussi, le secteur devra être au maximum végétalisé afin d'assurer une **gestion des eaux pluviales** optimales. Ainsi, une attention particulière sera portée au niveau des espaces de stationnement. Il est nécessaire de veiller à ce qu'ils soient de qualité (arborés) et en revêtements favorisant l'infiltration des eaux pluviales. De manière globale, les équipements projetés devront laisser la part belle aux espaces verts dans une optique de gestion des eaux pluviales au plus près du point de chute.

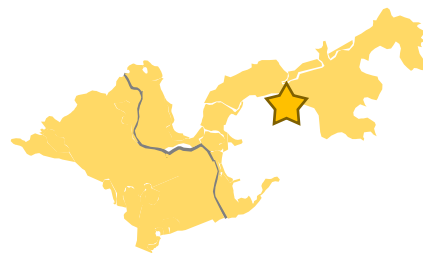
Un soin particulier sera également donné aux constructions (soin des façades, des aménagements paysagers, des clôtures ...). Les constructions devront au maximum être conçues en respectant les règles du **bioclimatisme** : orientation de la construction afin de bénéficier par exemple de la ventilation naturelle afin de limiter le recours à la climatisation, récupération des eaux pluviales, recours aux énergies renouvelables avec la mise en place de panneaux solaires pour permettre la production d'électricité ou d'eau chaude, choix des matériaux et des couleurs... Le respect de ces principes permettra de **limiter la consommation énergétique et donc d'œuvrer pour limiter le réchauffement climatique**.

Des lisières paysagères seront plantées pour créer une limite de qualité avec l'espace environnant et favoriser une meilleure insertion du projet et assurer une interface de qualité avec l'espace agricole localisé au Sud (traitement qualitatif de la frange) .

SPOUTOURNE :

Aménagement d'un espace d'accueil d'activités ludiques liées à la mer

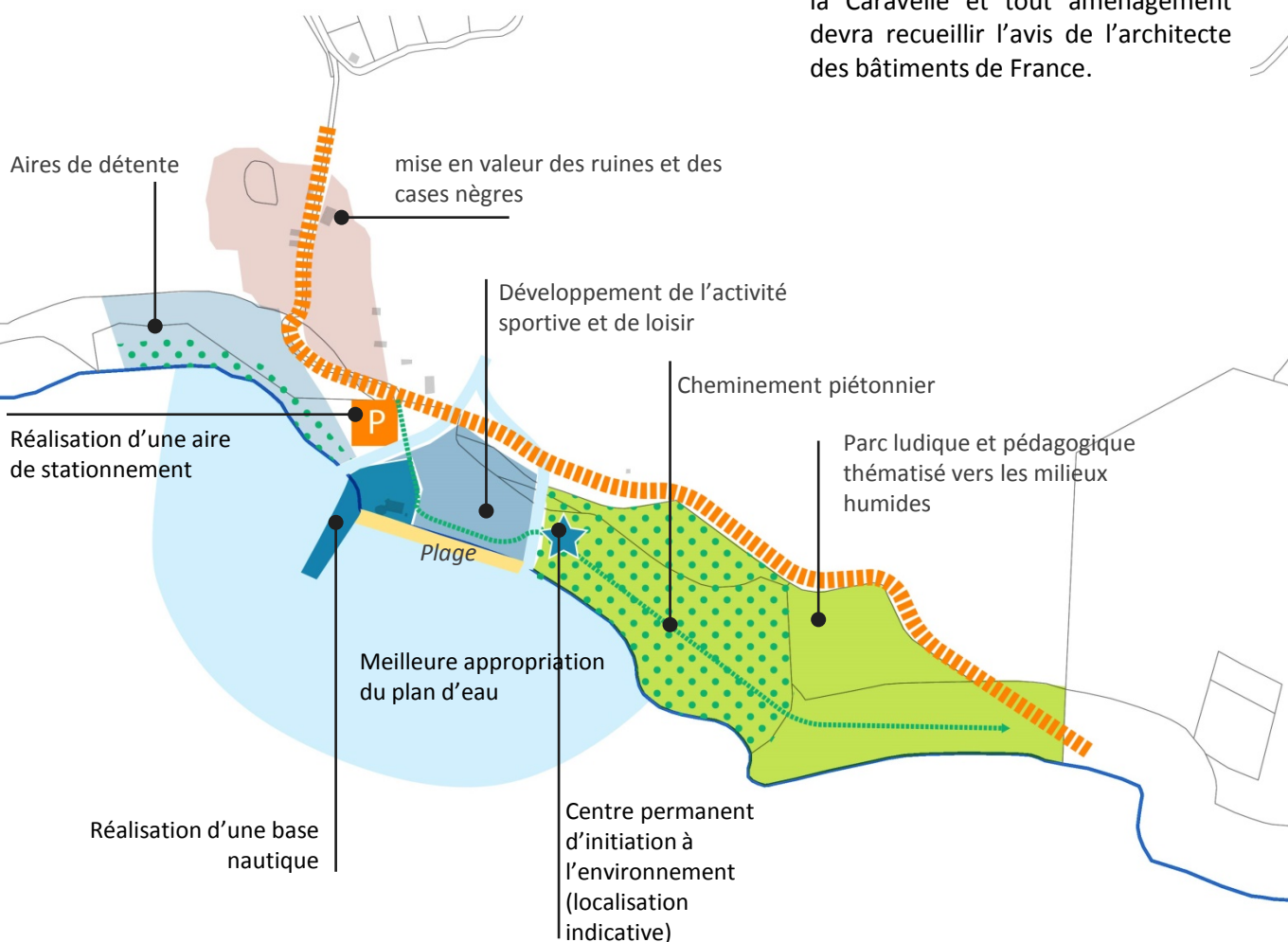
L'OAP vise à encadrer la valorisation du site de Spoutourne en poursuivant la réalisation de l'Espace d'Aménagement Touristique (EAT), notamment par la création d'un pôle sportif et d'une base nautique. Les espaces de végétation et de mangrove situés au sud-est du site seront préservés et mis en valeur par la réalisation d'un sentier piétonnier et d'un centre d'initiation à l'environnement. Enfin le projet s'inscrit dans le contexte historique en permettant la mise en valeur du patrimoine local.




Cette OAP répond à l'objectif de développement économique inscrit dans le PADD : « Mettre en œuvre une politique génératrice d'emploi et de développement » mais aussi d'attractivité touristique (« faire de La Trinité la porte touristique en territoire Nord », « valoriser le site de Spoutourne en poursuivant la réalisation de l'EAT »).

Conditions d'ouverture à la zone :

Le site est situé dans le site inscrit de la Caravelle et tout aménagement devra recueillir l'avis de l'architecte des bâtiments de France.



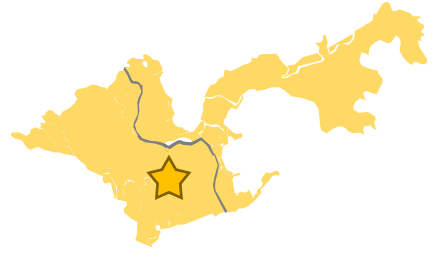
 Espaces de mangrove à protéger

PETIT GALION :

Conforter le patrimoine culturel, culturel et historique.

Ce site abrite un patrimoine bâti qui accueille des manifestations culturelles et culturelles qui font partie de l'histoire et de l'identité trinitéennes.

L'orientation d'aménagement et de programmation a pour objectif de garantir la préservation du patrimoine bâti et de faciliter l'accueil des manifestations.



Cette OAP répond à l'objectif de de renforcement de l'attractivité touristique (« faire de La Trinité la porte touristique en territoire Nord » mais aussi de mise en valeur de son patrimoine , et de développement culturel.

Principes d'aménagement de la zone :

Les aménagements projetés sur le site devront être au maximum végétalisés afin d'assurer une **gestion des eaux pluviales** optimales. Ainsi, une attention particulière sera portée au niveau des espaces de stationnement.

Il est nécessaire de veiller à ce qu'ils soient de qualité (arborés) et en revêtements favorisant l'infiltration des eaux pluviales. De manière globale, les équipements projetés devront laisser la part belle aux espaces verts dans une optique de gestion des eaux pluviales au plus près du point de chute.

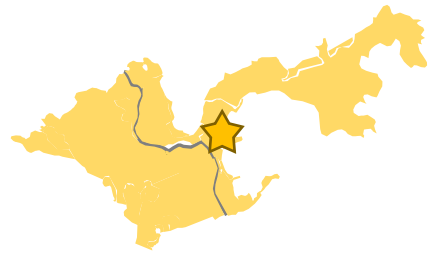


ANSE BELUNE :

Création d'un secteur d'habitat pavillonnaire en continuité de l'espace urbain.

L'objectif est de permettre le développement d'une petite offre de logements de type individuels, bien intégrés, en continuité de l'espace déjà urbanisé de Beauséjour.

La réalisation du projet, conditionnée à la création d'un accès (soit par l'ancienne trace, soit par le raccordement à la route à l'est), devra particulièrement prendre en compte l'insertion dans le paysage et prendre en compte les risques liés à la déclivité du terrain (glissement de terrain, ruissellement des eaux). La densité de ce secteur devra donc être limitée.



Cette OAP répond à l'objectif fixé dans le PADD de refaire vivre les quartiers en permettant notamment d'offrir un habitat plus spécifique, et d'accroître l'offre en logements.



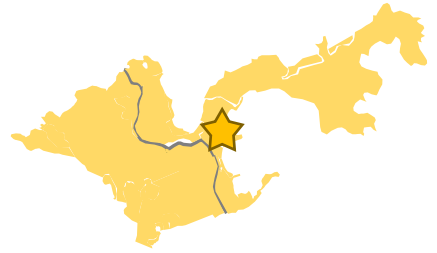
ANSE BELUNE :

Création d'un secteur d'habitat pavillonnaire en continuité de l'espace urbain.

Conditions d'ouverture à la zone et principes d'aménagement :

Le site est localisé dans un ensemble déjà largement bâti, du quartier Beauséjour, sur les hauteurs de l'Anse Belgrade. Il est situé dans le site inscrit de la Caravelle et tout aménagement devra recueillir l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Il est à noter que ces terrains sont localisés sur des terrains relativement pentus avec des enjeux d'insertion paysagère et de gestion des eaux pluviales et usées.



Compte tenu de la localisation du site, de la physionomie du site, **l'implantation des bâtiments doit être soignée** et doit prendre en compte les caractéristiques topographiques du site (insertion dans la pente). Un soin particulier sera également donné aux constructions (soin des façades, des aménagements paysagers, des clôtures ...).

Les constructions devront au maximum être conçues en respectant les règles du **bioclimatisme** : orientation de la construction afin de bénéficier par exemple de la ventilation naturelle afin de limiter le recours à la climatisation, récupération des eaux pluviales, recours aux énergies renouvelables avec la mise en place de panneaux solaires pour permettre la production d'électricité ou d'eau chaude, choix des matériaux et des couleurs... Le respect de ces principes permettra de **limiter la consommation énergétique et donc d'œuvrer pour limiter le réchauffement climatique**.

Aussi, le secteur devra être au maximum végétalisé afin d'assurer une **gestion des eaux pluviales** optimales. Ainsi, une attention particulière sera portée au niveau des espaces de stationnement sur les parcelles et à la qualité paysagère des parcelles. Il est nécessaire de veiller à ce que les parcelles restent arborées au maximum, que les espaces de stationnement et imperméabilisés soient en revêtements favorisant l'infiltration des eaux pluviales. De manière globale, les équipements projetés devront laisser la part belle aux espaces verts dans une optique de gestion des eaux pluviales au plus près du point de chute. Les nouvelles constructions devront proposer des solutions de traitement des eaux usées adaptées afin de limiter les pollutions du milieu naturel en aval de la zone (Baie du Galion).

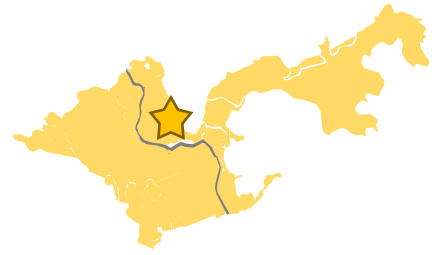
Des lisières paysagères seront plantées pour créer une limite de qualité avec l'espace environnant et favoriser une meilleure insertion du projet et assurer une interface de qualité avec les espaces urbanisés et naturels.

CENTRE-BOURG :

Conforter la polarité du centre-bourg.

Il s'agit de préserver la dimension patrimoniale particulièrement et fortement présente au nord du bourg et permettre un bon fonctionnement, notamment au travers d'aménagements d'espaces publics.

D'autre part, il s'agit de redynamiser le bourg en permettant notamment la réalisation de nouveaux logements à travers la reconquête du bâti dégradé., une mise en valeur des espaces publics et d'améliorer les déplacements



Cette OAP répond à de multiples objectifs celui de redynamiser le centre bourgs, de développer l'offre en logements et de diversifier les formes d'habitat, de développement économique notamment en lien avec le commerce en centre bourg, de valoriser le patrimoine...

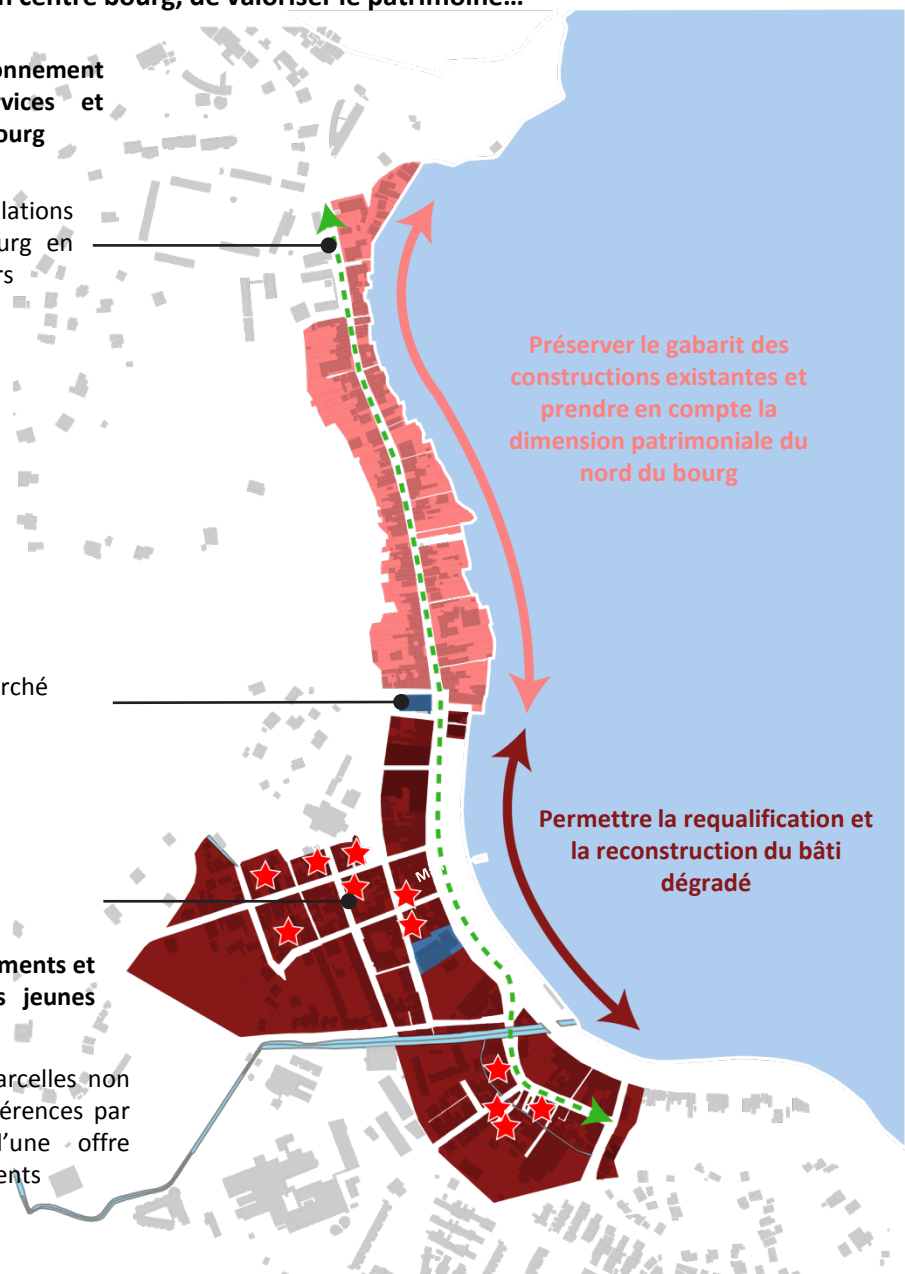
Veiller au bon fonctionnement des commerces, services et équipements dans le bourg

Améliorer les circulations piétonnes dans le bourg en aménageant les trottoirs

Affirmer la place du Marché au sein du bourg

Accroître l'offre de logements et améliorer l'accueil des jeunes ménages

- ★ Reconquérir les parcelles non bâties ou en déshérences par la production d'une offre nouvelle de logements



Préserver le gabarit des constructions existantes et prendre en compte la dimension patrimoniale du nord du bourg

Permettre la requalification et la reconstruction du bâti dégradé

CENTRE-BOURG :

Conforter la polarité du centre-bourg.

Contexte de l'OAP :

Cette OAP est issue du travail menée par l'ADDUAM dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs.

*Cette démarche a été conçue comme une réponse à la demande municipale d'accompagnement dans la construction d'un **outil de programmation, garant de la cohérence du développement du centre-ville** et permettant des arbitrages entre les projets existants. En effet, plusieurs porteurs de projet, en particulier des constructeurs de logements, souhaitaient investir sur le centre-ville, eu égard aux potentialités foncières et immobilières importantes. Il s'agissait donc de donner à la mairie les moyens de **devenir l'architecte en chef de son centre-ville**, énonçant le cadre dans lequel devront s'inscrire les opérateurs.*

L'ambition de la démarche imposait dès l'origine l'élargissement de la réflexion au-delà des seules thématiques foncière et immobilière mais bien à l'ensemble de problématiques urbaines.

En réponse à cette volonté, l'ADDUAM a proposé à la mairie une stratégie en trois étapes, dont celle concourant à la traduction réglementaire dans un premier temps des grandes orientations qui font consensus en les inscrivant dans le projet de PLU à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

La démarche s'est conclue par la réalisation d'un plan-guide qui est un outil au service d'une stratégie qui doit permettre à la collectivité de hiérarchiser ses choix opérationnels à 10, 15 ou 20 ans.

Il a un double objectif :

- **assurer la cohérence des aménagements** et des équipements dans le temps et dans l'espace,
- **identifier des opérations exemplaires**, afin de créer un effet de contagion de l'intervention des acteurs publics vers les acteurs privés.

Les constats et les enjeux :

Un cadre naturel paysager grandiose s'ouvrant sur l'horizon, avec une inscription dans deux baies magnifiques.

Cette géographie singulière à l'origine d'une morphologie urbaine particulière, ayant contraint l'organisation de la ville selon deux profils particuliers, avec deux secteurs distincts : de la pointe Sainte-Catherine à la médiathèque, le centre-ville s'est développé de façon linéaire sur une bande étroite (sur plus de 500 mètres, la ville n'est constituée que d'une rue encadrée de deux fronts bâtis) et un élargissement du centre-ville (quartiers Citerne et La Crique), n'a pu s'effectuer que sur les plaines alluviales, aux embouchures des rivières Épinette et Crabe.

Les grands éléments de nature aux portes de la ville

Perceptibles dès la plage des Raisiniers, les mornes boisés surplombent le bourg et lui offrent un arrière plan paysager de qualité. Le relief particulier de la pointe Sainte-Catherine, fragment végétal au sein d'un tissu urbain dense, constitue un repère visuel fort et participe de la beauté de la baie des Raisiniers. Enfin, le bourg est introduit et conclu par deux rivières (la rivière Crabe et la rivière Épinette), véritables coulées vertes et bleues. Elles sont en grande partie invisibles depuis les aménagements routiers.

-> Cette situation induit une prégnance particulière des enjeux liés à la préservation du cadre paysager, à la prise en compte de la qualité des sols, à la gestion des eaux pluviales et à l'adaptation à l'élévation programmée du niveau de la mer.

CENTRE-BOURG :

Conforter la polarité du centre-bourg.

La ville jardinée au cœur du centre-ville

La nature ne s'arrête pas aux portes de la ville mais y pénètre abondamment grâce à la présence de jardins privés en cœur d'îlots dans le quartier de la Citerne ou en fond de parcelles le long de la rue J. Lagrosillière. Ces espaces constituent autant des transitions avec les grands éléments de paysage que sont les mornes et l'océan.

En revanche, la nature demeure peu présente sur l'espace public. Elle est souvent le résidu peu qualifié (espaces verts pauvres et dénudés) d'équipements ou d'opération de logements.

Le front de mer constitue une exception avec une importante partie végétalisée sur la portion au sud de la rivière Épinette. Pour autant, la qualité de ces aménagements paysagers est diminuée par des équipements vieillissants et très minéraux, marques de réalités financières délicates et de pratiques passées.

-> La nature, comme cadre paysager, élément de respiration, facteur d'embellissement ou de diversité biologique, apparaît comme un atout majeur de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité. L'enjeu est donc de préserver et de promouvoir sa présence que ce soit dans le domaine privé ou public.

La trame historique patrimoniale

La trame historique patrimoniale est composée de parcelles étroites aux dimensions modestes. La trame contemporaine régulièrement agencée est composée de parcelles de plus grande voire de très grande taille et accueille des équipements et bâtiments d'envergure : stade, hôpital, logements sociaux, etc.

La trame de campagne habitée avec des parcelles aux formes et tailles hétéroclites composée d'espaces naturels sur les mornes boisés ou de villas avec jardin.

-> Ces différentes trames constituent des éléments de patrimoine au sens où elles sont créatrices d'ambiances, de modes de vie et donc de qualité.

L'appréhension de leurs caractéristiques permet d'envisager des outils adaptés pour les faire évoluer.

Les déplacements et le stationnement

Aujourd'hui, la logique de déplacement au sein du centre-ville de La Trinité est conditionnée par des lieux qui rassemblent, des polarités attractives composées de services, équipements ou accueillant des manifestations.

De plus, le centre-ville possède une hiérarchisation forte de son réseau viaire qui participe à son identité, avec une voie littorale structurante aux diverses ambiances, un réseau viaire en damier offrant une découverte multiple, des parcours piétons confortables.

Aussi, les poches de stationnement ne sont ni optimisées, ni valorisées.

-> Cette hiérarchisation permet de préserver en partie les secteurs résidentiels d'un trafic de transit trop important alors même que le centre-ville de La Trinité attire grand nombre de visiteurs, pour la plus grande partie motorisés. La thématique des déplacements mérite une réelle attention si l'on veut continuer à faire vivre le centre-ville.

Les vocations urbaines

Aujourd'hui, les vocations de la ville sont multiples. Certaines fonctions s'entremêlent spatialement avec cependant quelques polarités qui se dégagent avec une vraie rue commerçante, la rue J. Lagrosillière, en particulier sa portion entre le centre commercial du Galion et le quai Roche, qui constitue le cœur commerçant du centre-ville. De nombreuses administrations (impôt, mairie, DEAL, gendarmerie, ...) se sont implantées à proximité de cet axe, des quartiers résidentiels préservés dès que le centre-ville gagne en profondeur, et des équipements qui ceinturent le centre-ville. Aussi, grâce à son front de mer aménagé articulé à une plage urbaine, le centre-ville de La Trinité possède un espace public d'envergure.

-> Le travail sur l'attractivité du centre-ville de La Trinité passe aussi bien par la recherche d'un dynamisme économique et culturel, que par sa capacité à offrir des services, sans oublier sa vocation d'habitat.

CENTRE-BOURG :

Conforter la polarité du centre-bourg.

Le foncier

Le foncier du centre-ville de La Trinité est en grande partie sous propriété publique : État, commune ou établissement public.

-> *Le foncier public peut être un support efficace d'une action de revitalisation du centre-ville par la définition d'une destination pour toutes les parcelles non utilisées ou qui connaîtront prochainement un changement d'usage.*

Le bâti

Il existe une dimension patrimoniale évidente sur le centre-ville.

Ainsi, l'alignement d'envergure de son front bâti sur rue avec jardins à l'arrière, agrémenté de maisons patrimoniales (traditionnelles, modernistes voire balnéaires) confère un cachet architectural à la rue J.Lagrosillière.

Côtoyant cette richesse, des bâtis patrimoniaux dégradés, des friches, des dépendances désaffectées, des commerces fermés, des bâtiments vacants nuisent à la qualité de vie du centre-ville et en diminuent son attractivité.

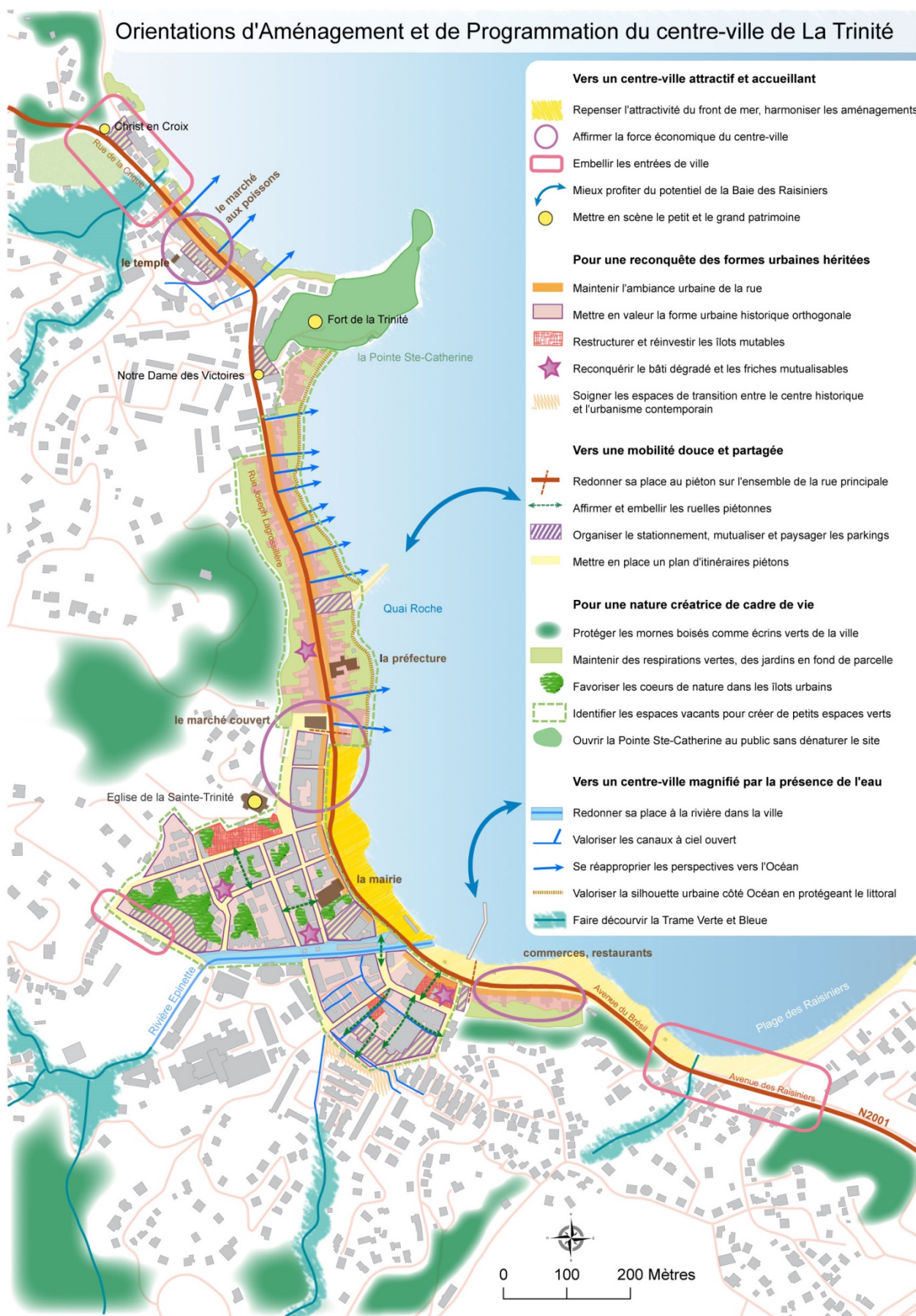
etc.

-> *Le nombre important de disponibilités foncières ou immobilières sur le centre-ville de La Trinité constitue un véritable potentiel d'évolution et de revitalisation urbaine à condition d'en prendre rapidement la mesure et de maintenir sa cohérence urbaine et architecturale.*

Les enjeux relevés se sont traduits dans l'orientation présentée ci-après.

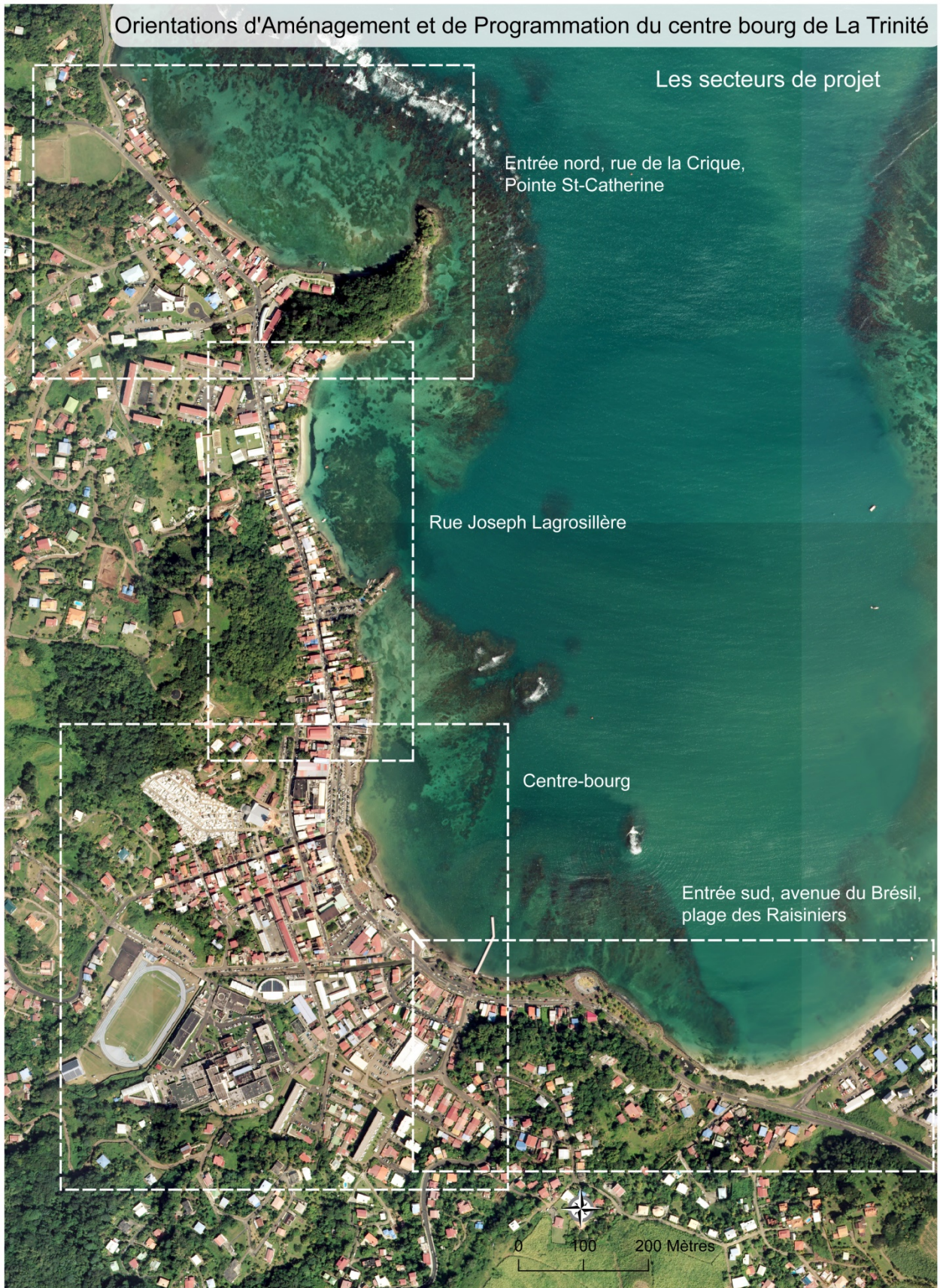
CENTRE-BOURG :

Conforter la polarité du centre-bourg.



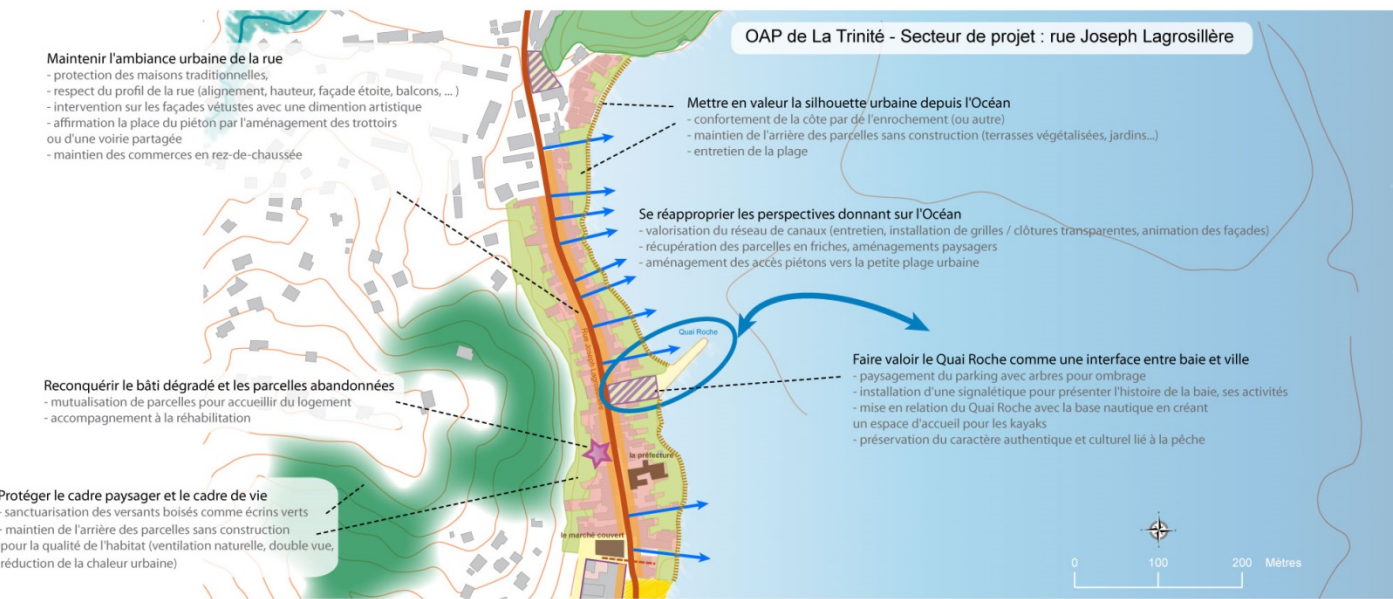
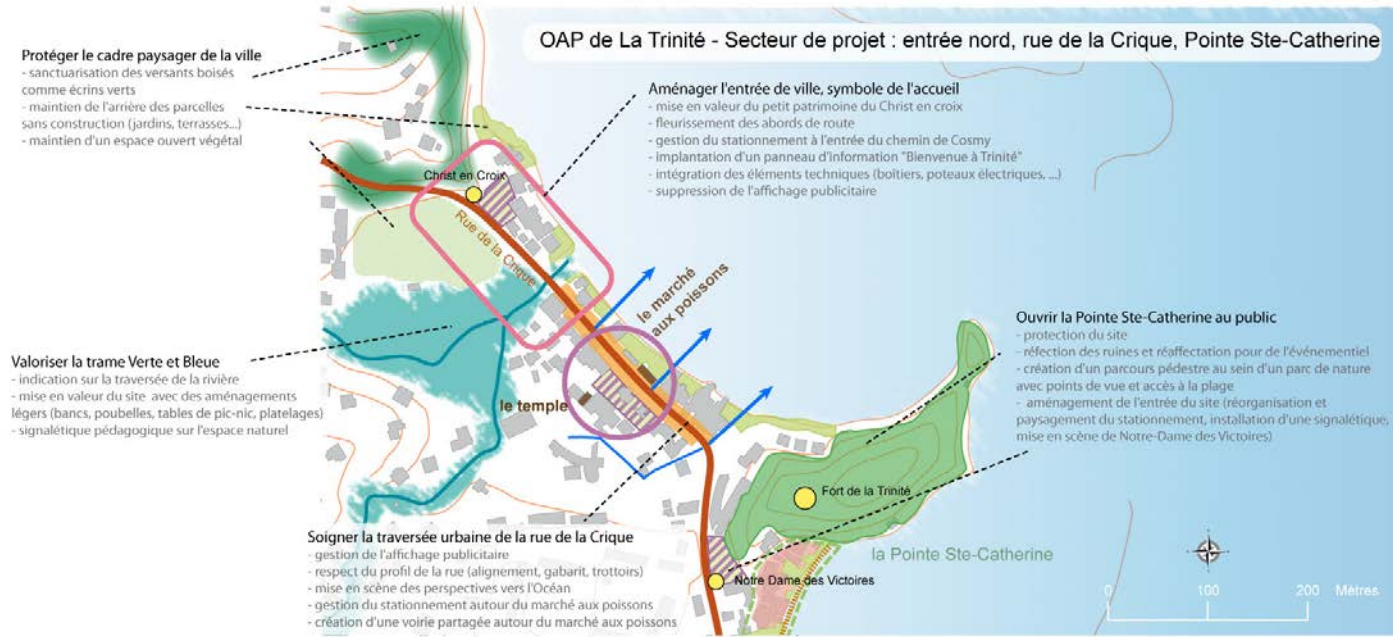
CENTRE-BOURG :

Conforter la polarité du centre-bourg.



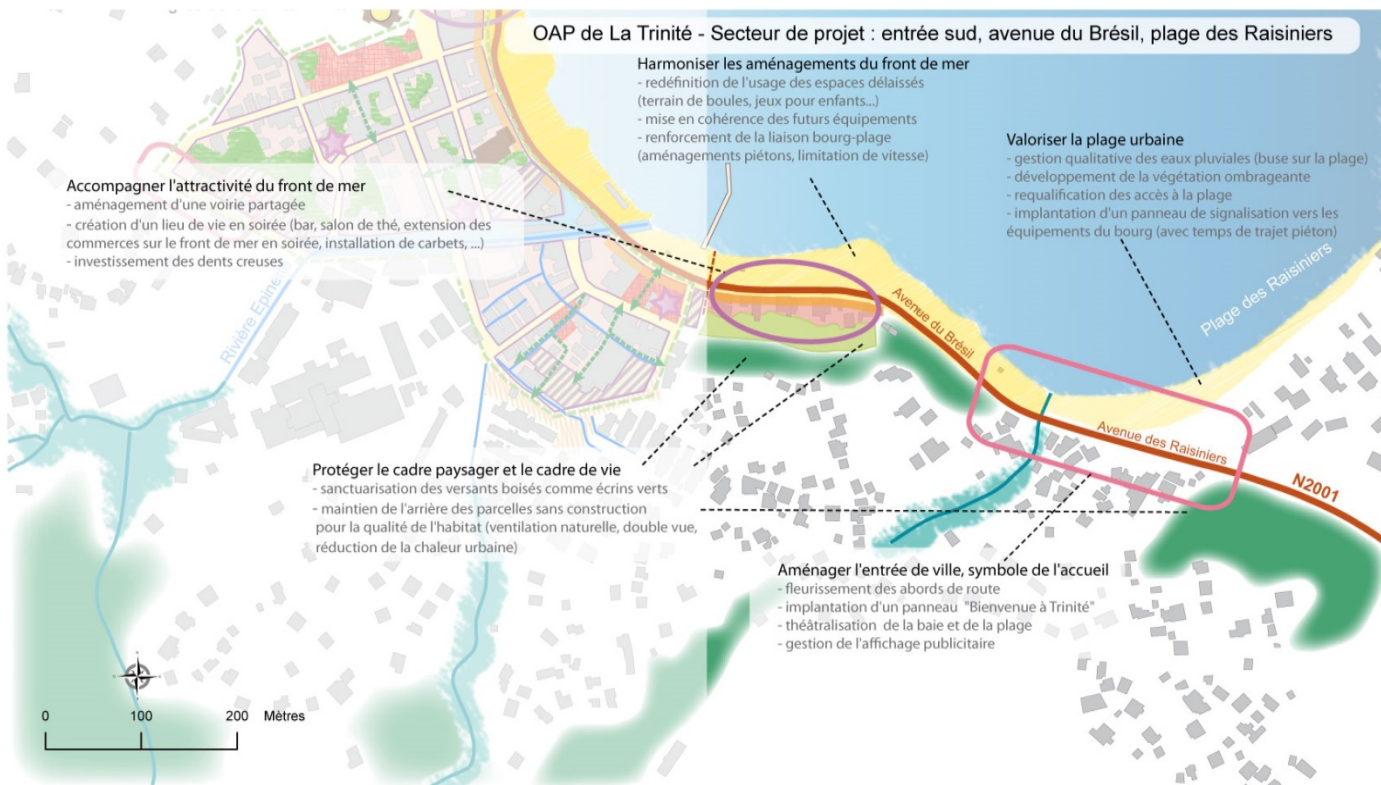
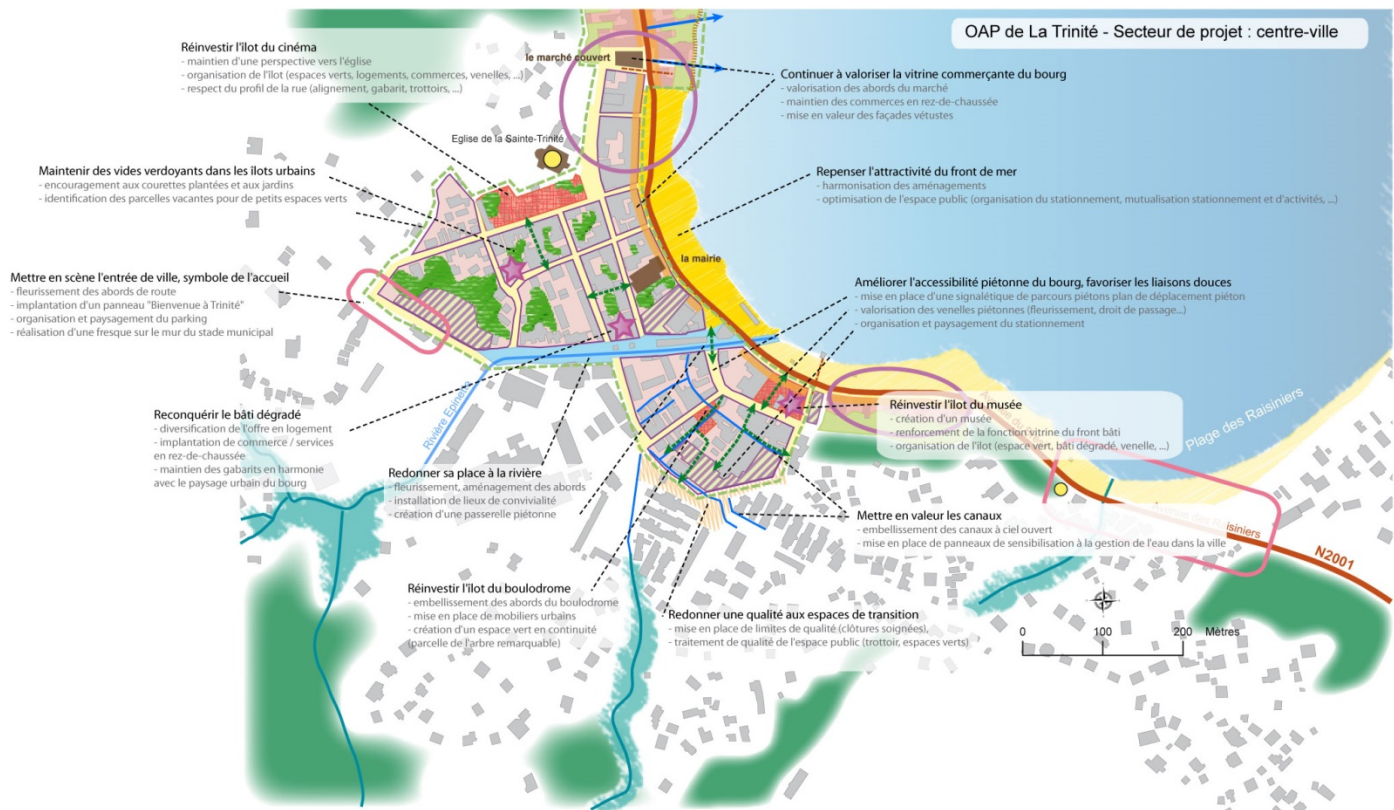
CENTRE-BOURG :

Conforter la polarité du centre-bourg.



CENTRE-BOURG :

Conforter la polarité du centre-bourg.



CENTRE-BOURG :

Conforter la polarité du centre-bourg.

Ces orientations ont donné lieu à un plan d'action de revitalisation du centre bourg, structuré en 6 thématiques. Ces actions sont amenées à être réalisées sur les prochaines années.

	ENJEUX : Les grands axes	OBJECTIF : Les fiches actions
Axe 1	Vers un centre ville attractif et accueillant	1 - Repenser l'attractivité du front de mer 2 - Affirmer la force économique du centre ville 3 - Aménager le quai Roche et le front de mer jusqu'au fort Ste-Catherine
Axe 2	Pour une reconquête des formes urbaines héritées	1 - Restructurer et réinvestir l'îlot du cinéma 2 - Réhabiliter le bâti dégradé et reconstruire sur les friches urbaines
Axe 3	Vers une mobilité douce et partagée	1 - Concevoir le centre-ville comme support de parcours piétons 2 - Aménager la rue commerçante Joseph Lagrosillière
Axe 4	Pour une nature créatrice du cadre de vie	1 - Révéler la rivière Crabe comme un patrimoine écologique 2 - Réinvestir les dents creuses par de petits espaces verts 3 - Aménager le fort Sainte-Catherine comme un parc urbain
Axe 5	Vers un centre ville magnifié par la présence de l'eau	1 - Redonner sa place à la rivière Épinette dans la ville 2 - Gérer les eaux pluviales pour un bien être au centre-ville
Axe 6	Vers un nouveau regard sur le centre ville	1 - Embellir les entrées de ville comme symbole de bienvenue 2 - Travailler l'image et la médiatisation du centre-ville

-> La ville s'est engagée à réaliser à court terme les actions relatives à la mobilité douce / signalétique, l'aménagement des entrées de ville et de la rivière Crabe, destinées à améliorer la cadre de vie en centre-bourg.

D'autres actions relatives à la productions de logements sociaux seront menées dans le but de proposer des petites opérations sociales dans le bourg (travail mené notamment avec les bailleurs).